

nous avons fait à Manville, ce n'est que le commencement. Nous entendons continuer et travailler pour Dieu et son église.

“Un négociant de la même ville a fait parvenir au cercle ses félicitations avec un chèque de \$25.00.”

La page qui précède est certainement l'une des plus intéressantes de toute l'histoire de la campagne antialcoolique de ces derniers temps.

Enfin, le 30 novembre suivant, le même Cercle invitait ses membres à partager des agapes fraternelles restées célèbres et connues maintenant sous le nom de “banquet des buveurs d'eau”. “Il va sans dire que la dinde traditionnelle du jour d'actions de grâces occupait la place d'honneur sur les tables, mais ni le whiskey, ni le vin, ni même la bière n'y parurent. Le repas fut fort goûté et les discours applaudis, et cependant ce ne fut ni un banquet triste ni un triste banquet”, au contraire, la joie expansive des convertis et des apôtres convaincus animaient orateurs et convives.” (C. D.— *Le Croisé*. Québec, janvier 1912).

* * *

Le Cercle Lacordaire No III se fondait un peu plus tard à Central Falls, puis le No IV à Woonsocket et enfin le No V à Salem, Mass. Chacun d'eux compte plusieurs centaines de membres. C'était bien finir la première année d'existence et l'on avait certes le droit de célébrer avec un légitime orgueil ce premier anniversaire.

L'Indépendant a fait de cette fête un récit intéressant que nous reproduisons.

“Vers 2 heures, la réunion commença par l'appel collectif des membres représentant les principaux groupes formés en dehors de Fall-River, puis lecture fut donnée du compte-rendu de l'assemblée du 5 novembre et du compte-rendu financier.

“Comme plusieurs des jeunes aspirants devaient quitter la salle avant 3 heures, on procéda sans délai à leur réception. Ces jeunes aspirants, ainsi qu'il est dit dans les constitutions du Cercle, s. II, art. 1er, note II, sont des enfants ou jeunes gens de 12 à 16 ans qui font preuve de sens pratique et de fermeté de caractère et qui veulent se rattacher à la société antialcoolique même avant l'âge de 16 ans, fixé pour l'admission ordinaire. Ils forment comme une section préparatoire e